ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 17394

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory prie Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui faire connaître la liste des communes en France dotées de caméras de vidéosurveillance.

Texte de la réponse

En 2007, 1 522 communes et 66 établissements publics de coopération intercommunale étaient dotés d'un dispositif de vidéosurveillance. Moins de la moitié des autorisations délivrées concerne l'installation de caméras visionnant la voie publique afin d'assurer la protection des bâtiments et installations publics ou relevant de la défense nationale, la régulation du trafic routier et la constatation des infractions aux règles de la circulation ou la protection des personnes et des biens contre les risques d'agression, de vol ou d'actes de terrorisme. La majorité des autorisations délivrées aux communes concerne donc des lieux ou établissements ouverts au public. Cependant, la progression de la demande de dispositifs de vidéosurveillance destinés à surveiller la voie publique se confirme puisque 624 autorisations préfectorales ont été délivrées en 2007 à cet effet, contre 265 en 2006. Les communes nouvellement équipées en 2008 sont au nombre de 174 : 121 en zone gendarmerie, 53 en zone police. Les services de l'État ne sont pas en mesure de communiquer le nom des communes concernées, aucun traitement récapitulatif n'étant actuellement mis en oeuvre à partir de leurs noms.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Flory
Circonscription : Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17394
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1342
Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1363